

## INFORMATIONS CONCERNANT L'ADMISSION EN MATURITÉ SPECIALISÉE THÉÂTRE

### *CONSIGNES ET MODALITÉS DE L'AUDITION ET DE L'EXAMEN*

L'audition dure 10 minutes au maximum.

Chaque candidat·e interprète devant le jury le jury une scène théâtrale et un monologue de son choix.

L'interprétation dure de 3 à 5 minutes par scène au maximum. Dans le cas de la scène théâtrale qui nécessite un accompagnement, c'est à l'élève de le prévoir et de l'organiser.

L'entretien dure environ 10 minutes au maximum. Il porte sur la motivation du projet d'études théâtrales, sur le choix des deux textes interprétés et sur la pratique théâtrale du·de la candidat·e. L'entretien est conduit par les membres du jury.

### *COMPOSITION DU JURY*

L'organisation et la présidence du jury sont placées sous la responsabilité de l'École de culture générale. Le jury est composé de :

- deux représentant·e·s de la filière préprofessionnelle d'art dramatique du Conservatoire de musique de Genève (CMG) ;
- un·e représentant·e de La Manufacture - Haute école des arts de la scène ;
- un·e représentant·e de l'ECG, enseignant·e de théâtre.

### *CRITÈRES D'ADMISSION*

Pour une admission en MS théâtre, l'élève doit faire preuve de compétences pratiques et théoriques basées sur des connaissances et des compétences générales et personnelles :

- montrer un potentiel de développement dans le domaine théâtral ;
- montrer des capacités d'interprétation et de lecture ;
- être motivé·e pour les études théâtrales et se montrer capable de s'y consacrer avec détermination, par une présence assidue à tous les cours ;
- montrer de l'imagination, de la sensibilité artistique, de la créativité ;
- être capable de réfléchir sur sa pratique artistique et de verbaliser cette réflexion ;
- travailler de manière structurée ;
- être capable de travailler en équipe, de s'intégrer dans une communauté artistique.
- travailler de manière structurée ;
- être capable de travailler en équipe, de s'intégrer dans une communauté artistique.

### *ORGANISATION DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION*

Afin de pouvoir organiser l'épreuve d'admission, il est nécessaire de transmettre à M.

Klopmann ([dimitri.klopmann@edu.ge.ch](mailto:dimitri.klopmann@edu.ge.ch)) les informations suivantes d'ici au **jeudi 6 avril 2023, dernier délai** :

- Extrait de la scène choisie (nom de l'auteur·e et de la pièce, numéro de l'acte et de la scène)
- Monologue choisi (nom de l'auteur·e et de la pièce, numéro de l'acte et de la scène)

Merci de veiller à l'orthographe !

Dernière chose, il est nécessaire que vous consultiez régulièrement votre boîte électronique afin de recevoir le planning définitif.